

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Drouin

<https://www.cadre21.org/membres/af6df6cb1f5984491c03c07a>

Date d'obtention : 2020-10-17 02:41:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque des inquiétudes quant à l'usage, la diffusion ou la distribution de pornographie juvénile surviennent, on doit d'abord rencontrer la personne qui a fait le signalement de la situation et/ou la victime. Dans tous les cas où on constate après investigation qu'il y a eu échange de pornographie juvénile (que ce soit de manière volontaire et désiré ou pas), il est important de communiquer avec le service de police. Dans le contexte où nous aurions des doutes ou des preuves d'actes malveillants de la part de l'instigateur, nous devons rapidement tenter de retirer l'objet (cellulaire, etc.) et communiquer avec le service de police pour arrêter la possible propagation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de ne pas suivre les étapes sexto lorsqu'il s'agit d'une situation dont les répercussions ne sont pas considérées comme étant "dans le milieu scolaire". Il est important de ne jamais chercher à voir le/les images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est celle où on intervient auprès d'un instigateur pour retirer son cellulaire dans un cas d'activité malveillante. Évidemment, dans tous les cas (qu'il collabore ou pas), on doit communiquer avec les services de police mais comme mon rôle dans l'école n'est pas en autorité, ce n'est pas le contexte dans lequel je serai le plus à l'aise d'intervenir. Aussi, lorsqu'on doit informer les parents de la victime et/ou de l'instigateur, cela ne doit pas toujours être évident. Nous devons faire attention lors de nos interventions puisque la réaction des parents peut influencé celle de l'élève (pas toujours de la bonne façon...).